

SOMMAIRE

Edito
Informations
municipales
Etat civil
Dates à retenir
Cet été à Eyzahut
Environnement
Divers

Septembre est là avec la fin de l'été et la rentrée. Cette année, la rentrée scolaire va être très perturbée par la mise en place de la réforme du temps scolaire.

Nos écoles de Charols et Pont de Barret n'appartenant pas à la même communauté de communes il faut tout de même privilégier une organisation similaire pour les familles qui ont des enfants dans les deux écoles. Cela n'est pas sans difficulté et sans surcoût bien sur, qui sera très certainement répercuté sur les communes, même si les familles auront une participation. Cette année la navette scolaire gérée par le syndicat des 3 vallées transportera 4 collégiens et 4 écoliers en direction du collège et des écoles.

Les bulletins municipaux vous donnent des informations sur la vie de la commune, mais si vous avez envie de faire partager une information, nous vous laisserons une place pour une « libre expression ».

Fabienne Simian

Informations municipales

Travaux

-La partie gros œuvre pour l'installation du local technique des UV à la source de Combe Abut route de Souspierre débutera en septembre.
-La zinguerie a été refaite à l'église et à la mairie, ainsi l'eau pluviale ne coulera plus sur les murs. A l'église, il a fallu changer des tuiles. C'est cela qui a entraîné au fil des ans une humidité continue dans le mur du transept droit avec le décollement de l'enduit.
- Chemin Dupi : nous avons revu les branchements de compteur d'eau pour des administrés qui ont maintenant de la pression chez eux.

Urbanisme, carte communale

En janvier 2005, le conseil municipal a décidé d'établir une carte communale.

Ce document d'urbanisme, après une étude approfondie du territoire, détermine les zones constructibles et les non constructibles. Le projet doit être conforme aux différentes lois en vigueur, notamment le Code de l'Urbanisme et la Loi Montagne. Il doit être soumis à une enquête publique et à l'approbation du préfet. Le premier projet avait été rejeté en 2010 par les services de l'état.

Dés son élection en mars 2014, le nouveau conseil municipal a décidé de relancer ce travail. Des contacts ont été pris avec la Direction Départementale des Territoires et la Commission Urbanisme a proposé un nouveau projet qui a été transmis à la DDT en mai 2014. Une réunion s'est tenue en juin à Eyzahut avec les responsables des services concernés. Suite aux différentes remarques et suggestions de ces derniers, une nouvelle version est actuellement en cours d'étude à la Direction Départementale des Territoires.

Parallèlement à la carte communale, la commune est tenue d'établir un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.

Le Schéma Directeur d'Assainissement doit déterminer, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement individuel. Ce schéma, imposé à toutes les communes par la Loi sur l'Eau devait obligatoirement être établi au plus tard le 31 décembre 2005.

Ouverture de la mairie
au public :
Mardi 9-12 h et
vendredi 9-12 h
04 75 90 16 35
mairie.eyzahut@orange.fr

Permanences élus le samedi
matin de 10-à 12h : 6/09 –
20/09 - 04/10- 18/10- 08/11

Prochain conseil
municipal le 13
Septembre 21 h puis le
12 décembre.

Le prochain relevé des
compteurs d'eau aura lieu
dans la semaine 43.

Un Schéma Directeur d'Assainissement a bien été établi en 2003, mais il n'a jamais été ni soumis à l'enquête publique obligatoire, ni tenu à jour suite aux importantes modifications apportées au réseau d'assainissement. Il n'est donc plus valable. L'élaboration du nouveau SDA coûtera environ 4000 euros HT. Le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales sera obligatoire pour toutes les communes à partir de 2015. Nous avons décidé d'anticiper et de le réaliser en même temps que le Schéma d'Assainissement. Cette étude coûtera environ 3000 euros HT.

Pour ces deux derniers projets nous en sommes au stade de la consultation des bureaux d'études et de la comparaison des différents devis.

Nous avons bon espoir de mener à bien ces trois importants projets pour la commune au cours du premier trimestre 2015. Une information vous sera alors donnée sur ces trois dossiers. Ils seront ensuite soumis à une enquête publique et tous les documents seront consultables en mairie.

Extraits du dernier conseil municipal du 9 juillet 2014.

Délibérations :

1-Désignation d'un délégué pour la CLECT : Fabienne Simian est désignée.

2-Un abonné a informé la commune que, suite à une erreur de manipulation, sa consommation d'eau a énormément augmenté. Après contact pris auprès du trésorier, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'accorder l'étalement demandé, de ne pas facturer les taxes liées à l'assainissement, de maintenir les taxes liées à la consommation d'eau.

3-Adhésion à l'Anem : association nationale des élus de la montagne (ANEM). Cette association a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement de leurs territoires. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association.

Questions diverses :

Eau potable, traitement par UV : Gros Tru : un devis pour la construction du local technique avait été demandé à 4 entreprises. Le marché est passé pour un montant de 17 000 €.

Petit réservoir de Beaume rouge : un accord entre les propriétaires (bornage) a été établi en présence du géomètre. La commune va pouvoir acquérir la parcelle de terrain nécessaire à la mise en place du traitement.

Réseau : Certaines conduites publiques passent dans des propriétés privées sans que des servitudes aient été établies. Le coût de l'acte notarié pour chaque servitude s'élèverait entre 600 et 1000 € par parcelle.

Echange de parcelle :

Fabienne Simian expose les différentes solutions pour régulariser la jouissance octroyée à Barbara Schmid et Rolf Nothiger pour stationner leur véhicule sur l'espace communal. Après discussion, le conseil privilégie la solution de l'échange entre les parcelles 618 (Schmid/Nothiger) et une partie de la 723 (commune). Différentes clauses seraient mises en place.

Cet échange permettrait des améliorations en termes de sécurité au niveau de l'intersection avec la D.263, et ne léserait en rien la commune.

Etat civil

Madame Bernamond a été enterrée cet été auprès de son mari. Ils venaient il y a quelques années en résidence secondaire à Eyzahut.

*L'été est passé, et nous n'avons pas félicité les collégiens qui ont réussi leur brevet : bravo à Maud, Mélissa et Yanis.
Cette année sera dure pour Inès et Anaé. Courage pour la rentrée et le Bac à la fin.
Et pour tous les autres collégiens ou écoliers, bonne rentrée à tous !*

Evènements à retenir

- Pour jouer aux cartes, ou simplement pour passer un moment ensemble, tous ceux qui en ont envie sont les bienvenus : les mercredis après midi à partir du 10 Septembre, dans la salle annexe de la mairie, cette activité est proposée par le CCAS.

- Le 5 octobre l'association des potes du four à pain propose la fête des vendanges.

-La réunion publique d'information pour faire le point avec vous tous de ce qui a été fait, entrepris et les projets... mais aussi pour vous écouter, est prévue le **vendredi 10 octobre à 19h.**

-Dans le cadre de la semaine bleue, le CCAS avec le concours du CLIC du bassin montilien organisera le **17 octobre 2014** une animation pour les personnes retraitées à la salle de la mairie à 15h. Un film sera projeté et sera suivi d'un goûter.

Retour sur cet été 2014.

Nous avons eu un été médiocre tout le monde le sait. Concernant la saison touristique, le camping a eu des pics d'affluence sur quelques week-ends et la première semaine du mois d'Août. Mis à part 1 ou 2 soirées sonores et mouvementées (jeunesse oblige!) les campeurs ont été satisfaits de leur séjour.

Nous avons mis à disposition à chaque orage annoncé la salle de l'espace sanitaire, pour permettre aux familles de s'y mettre au sec.

Côté piscine, nous y étions tous les jours pour échanger avec le personnel, mais aussi pour faire face aux rituels petits problèmes techniques qui d'années en années se perpétuent. Jean, l'employé communal, a démontré tout l'été son professionnalisme pour la satisfaction de tous.

L'eau est restée claire et attrayante, même si la température n'a pas pu être au mieux. Un grand merci à Solène, Julie et Manu qui ont malgré le temps instable accueilli le public à la piscine.



La mise en route du tennis géré par la commune a bien démarré, merci à Solène et Philippe. Néanmoins, il semblerait qu'il manque des prestations à proposer aux estivants, comme la location à la semaine par exemple. Mais le court a pu être utilisé par les sportifs. Nous réfléchissons à la poursuite de la gestion de cet équipement.

Le 24 Juillet dernier, c'était l'apéritif convivial proposé par la mairie aux résidents et touristes. Nous avons pu échanger avec ceux qui ne viennent que pendant leurs vacances. Mais aussi nous avons rencontré les touristes installés pour quelques jours à Eyzahut. Ils étaient ravis de pouvoir venir ainsi partager ce moment, un verre à la main et les pizzas de l'auberge en dégustation. C'est aussi l'occasion de rassembler les habitants autour d'un moment de détente qu'il faut apprécier entre les averses estivales !



Environnement et Citoyenneté

Au cœur du village, le problème des excréments de nos amis les animaux (chiens et chats) est important. Un petit dessin très parlant a, nous l'espérons, permis aux propriétaires de comprendre que la dépose des déjections devant les portes d'habitations .. n'est pas du meilleur goût !



Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse autour des habitations, et ne doivent pas divaguer, afin que les animaux ne deviennent pas source d'ennuis pour les autres.



Pour ceux qui ne souhaitent plus avoir de la publicité dans les boîtes aux lettres, (qui finit au Tri papier) n'hésitez pas à venir demander en mairie ce petit autocollant à poser sur votre boîte.

Comme chaque année, l'ambrosie a fait son apparition malgré les tontes. Merci à tous ceux qui ont arraché ou coupé régulièrement quelques plants... continuons !



Régulièrement nous rappelons que l'usage des matériels motorisés bruyants, ou toute source sonore est réglementée : de 7h à 22h les jours ouvrables et de 10 h à 12 h le dimanche matin (bruits de comportement normaux). Merci de respecter ces horaires pour laisser aux autres le plaisir du silence.

Divers

La famille Liénard des Abeillons part

De même la famille Bruchon du quartier Dupi a quitté le secteur du village.

Info Chasse :

La chasse au sanglier est ouverte depuis le 15/08 les jeudi, samedi et dimanche. Les autres gibiers seront chassés à partir du 14/09 aux jours identiques. A partir du 14/10 la chasse sera ouverte tous les jours sauf le mercredi. Les battues au grand gibier seront signalées par des panneaux « battue en cours », et ont lieu principalement le samedi et dimanche.

Page facebook : <https://www.facebook.com/eyzahut>: